

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

01 - AIN

Nombre de conseillers :

• en exercice	15
• présents	12
• votants	12
• absents	3
• exclus	0

Date de convocation :

06 septembre 2022

Date d'affichage :

16 septembre 2022

Objet

locataires des bâtiments

communaux :

Indemnité de chauffage

Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le :

ID : 001-210103578-20220912-17_22-DE

EXTRAIT DU REG DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX

Séance du 12 septembre 2022 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THOMASSET Gilles

Étaient présents :

GHERARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absentes excusées : DRIDI Hana, GHÉRARDI Delphine, TAY Nurcan.

Secrétaire de séance :

Mme CECILLON Christelle

Considérant que les charges de chauffage dues par les locataires des bâtiments communaux n'ont pas été révisées depuis le 16 juin 2008, VU la hausse importante du prix du fioul domestique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : 11 voix pour et
1 abstention

DÉCIDE de porter les charges mensuelles de chauffage aux sommes suivantes, à compter du 1er octobre 2022 aux locataires des appartements au 32 et au 46 place de l'Eglise, du local dans le bâtiment au 45 rue du Commerce (cabinet vétérinaire) : 130.00 €

Local au 24 place de l' Eglise (FNE) : 80.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à recouvrer ces sommes au compte 758.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire
Gilles THOMASSET

